



# ATTESTATION DE REUSSITE AU TEST D' AISANCE AQUATIQUE (1)

(Conformément à l'Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles)

**effectué**

Avec brassière

Sans brassière



Attestation décernée à :

.....

Né(e) le : .....

Par NOM : ..... Prénom : .....

MNS

BNSSA

N° du diplôme : .....

N° de carte professionnelle : .....

Signature

Fait à ..... Le ...../...../.....

**(1) Le test d'aisance aquatique consiste à :**

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant